

DESTINATAIRE : Madame Cynthia Claveau
Directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du
Nord-du-Québec

DATE : Le 2 mars 2020

OBJET : **Déplacement des stations d'échantillonnage d'air
ambiant 08006 et ALTSP-1 à Rouyn-Noranda
SCW 1168654 et SCW 1168666**

Le 12 février dernier, la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (DRAE-08) a adressé une demande d'information à la Direction de la qualité de l'air et du climat (DQAC) concernant le déplacement de la station d'échantillonnage d'air ambiant 08006 (SCW 1168654) et à la Direction de l'acquisition des données et des opérations (DADO) concernant le déplacement de la station ALTSP-1 (SCW 1168666).

À titre d'information et afin de clarifier les mandats de chacune des directions, la DQAC est responsable de la planification et du déploiement du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec, afin de répondre aux besoins d'acquisition. C'est aussi elle qui valide, gère, analyse, interprète et diffuse l'information recueillie. La DADO est en support à la DQAC pour l'installation et l'exploitation des équipements requis. Par conséquent, l'interlocuteur pour ces deux demandes est la DQAC qui sollicitera la collaboration de la DADO pour les étapes où sa participation sera requise. La DQAC est aussi responsable d'établir les normes et critères de la qualité de l'air ambiant et exerce un rôle de soutien scientifique auprès des directions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui évaluent et autorisent des projets ou des activités comportant des rejets de contaminants à l'atmosphère afin d'en évaluer l'impact, d'où sa participation au comité technique concernant la Fonderie Horne. Le détail des mandats respectifs est disponible sur l'intranet du Ministère <http://intranet/Organisation/directions/dgdd/dgsee/index.htm>.

La Fonderie Horne a déposé un plan d'action le 16 décembre 2019, dont une des actions est la création d'une zone de transition entre la fonderie et le quartier Notre-Dame. La réalisation de cette action nécessitera le déplacement des stations de qualité de l'air ambiant 08006 et ALTSP-01. La direction régionale souhaite connaître les démarches préalables devant être effectuées dans l'éventualité où le plan d'action se concrétiserait. Les réponses aux questions

... 2

soulevées pour chacune des stations de qualités de l'air ambiant sont présentées ci-après.

Station ALTSP-01, appartenant à la Fonderie Horne

Qui pilotera le déplacement de la station?

La station appartenant à la Fonderie Horne, cette dernière a la responsabilité de coordonner son déplacement. Elle doit toutefois consulter la DRAE-08 afin de s'assurer que le nouvel emplacement réponde aux besoins de suivi du Ministère.

Quelles sont les démarches à effectuer par la fonderie et/ou la direction régionale?

La fonderie doit identifier un ou des sites potentiels à l'extérieur de sa nouvelle limite de propriété et le plus près possible du point d'impact maximal tel que prédit par la modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de l'usine. La DRAE-08 pourra ensuite solliciter l'avis de la DQAC pour confirmer que l'emplacement est adéquat.

Est-ce que d'autres acteurs devront être rencontrés?

Étant donné que la station ALTSP-01 est accréditée par le Ministère, la fonderie devra entreprendre une démarche auprès de la Direction de l'accréditation et de la qualité (DAQ) pour que le certificat d'accréditation de la station soit modifié. Aucune action de la DRAE-08 n'est requise à cette étape, mais la DAQ consultera la DRAE-08 avant d'émettre un nouveau certificat dans le but de s'assurer que les modifications apportées à la station par la fonderie répondent aux exigences de la DRAE-08.

Station 08006, appartenant au Ministère

Qui pilotera le déplacement de la station?

Lorsque la nouvelle localisation de la station ALTSP-01 sera connue, la DQAC, en collaboration avec la DRAE-08 et la DADO, débutera des démarches de recherche de site pour relocaliser la station 08006. Il est souhaité de relocaliser la station 08006 à un endroit différent de la station ALTSP-01, afin d'assurer une meilleure couverture du secteur de Noranda avec l'ensemble des stations de qualité de l'air déjà en place. Une fois l'emplacement déterminé, la DADO assurera le déménagement et l'entretien de la station.

Quelles sont les démarches à effectuer par la fonderie et/ou la direction régionale?

La station 08006 est actuellement installée sur une plateforme appartenant à la fonderie. Elle devra donc être déplacée avant le déménagement de la station ALTSP-1. Ainsi, la DQAC souhaite que la direction régionale la tienne informée de l'échéancier du déménagement prévu de la station ALTSP-01 ainsi que de son nouvel emplacement. Les démarches pour trouver un nouveau site

pouvant s'échelonner sur plusieurs mois, plus ces informations seront connues rapidement, plus la station 08006 pourra être relocalisée rapidement.

Est-ce que d'autres acteurs devront être rencontrés?

D'autres acteurs n'ont pas à être rencontrés pour le déménagement de la station 08006.

Espérant le tout à votre satisfaction, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

La directrice,



Nathalie La Violette

- c. c. Mme Hélène Iracà, directrice régionale, Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- M. Christian Roy, directeur de l'acquisition des données et des opérations, DGSEE
- M. Claude Dugas, directeur du programme des rejets industriels et des lieux contaminés, DGPMT
- Mme Jacynthe D'Amours, directrice de l'accréditation et de la qualité, CEAEQ